

INERTIES ET TRANSFORMATIONS DU DROIT DE GRÈVE DANS L'ESPAGNE CONTEMPORAINE



RÉSUMÉ

40 ans après son adoption, quelles transformations, la Constitution de 1978 a-t-elle produit sur la réglementation du droit de grève, après avoir été interdite et criminalisée pendant la dictature franquiste? Comment interpréter les récentes accusations criminelles formulées contre les travailleurs et syndicalistes espagnols alors qu'ils exerçaient leur droit de grève contre la réforme de la réglementation du travail de 2012? Il semble qu'une sorte d'inertie antisyndicale et antigrève se manifeste à nouveau, sous l'influence d'un fort autoritarisme gouvernemental dans le domaine du travail et plus largement social. Dans cette contribution, il s'agira de voir comment certaines vieilles idées peuvent survivre dans l'Espagne de nos jours.

MOTS CLÉS: *Espagne, Constitution de 1978, État de droit, droit de grève, démocratie.*

ABSTRACT

Just after 40 years of Constitution of 1978, what transformations has it produced in the regulation of the right to strike, after its prohibition and criminalization during Franco's dictatorship? How to interpret the criminal accusations of dozens of Spanish workers and trade unionists for exercising the right to strike against the situation brought by the labor reform of 2012? It seems that a kind of anti-union and anti-strike inertia is manifesting again by means of a strong governmental authoritarianism in socio-labor issues. The following pages will try to analyze to what extent these old ideas survive in present-day Spain.

KEYWORDS: *Spain, Constitution of 1978, Rule of Law, Right to Strike, Democracy*